

## **La représentation de la mort au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles : le témoignage de l'historiographie royale castillane**

**PATRICIA ROCHWERT-ZUILLI**

UNIVERSITÉ D'ARTOIS – TEXTES & CULTURES (UR 4028)

*patricia.rochwertzuili@univ-artois.fr*

*... a todos es comunal et equal a uoluntad de ordenamiento de Dios; no a rrey nin enperador nin omne de la mayor alteza que seer pueda, que a la muerte pueda foyr nin se le desuiar nin se le asconder; muerte a todos es comunal, mas non la an en vn equal todos; ca maguer por todos passa, vnos la an más fuerte que otros: los vnos an muerte esquiua et afrontada et a grant desonrra, los otros la an mucho ondrada et con sazon.*

1. Cette définition de la mort que nous propose la *Chronique particulière de saint Ferdinand*<sup>1</sup> au début du XIV<sup>e</sup> siècle illustre parfaitement les enjeux du discours historiographique castillan médiéval. En effet, si elle évoque le destin commun des hommes face à une mort ordonnée par Dieu, elle souligne aussi les conditions inégales dans lesquelles ils quittent ce monde. Or, cette antinomie entre une « bonne mort », attendue et honorable, et une « mauvaise mort », soudaine et infamante<sup>2</sup>, renvoie à l'un des principaux fondements du texte historiographique voué à perpétuer, à travers une série d'exemples et de contre-exemples, la mémoire de la royauté et des hommes qui l'entourent. Au cours de ces dernières années, nombre de chercheurs ont porté leur attention sur la représentation de la mort des monarques et des hauts personnages dans l'historiographie castillane

1 Sur la *Chronique particulière de saint Ferdinand*, on pourra consulter Gómez Redondo, t. 2, 1999, 1238-1248. La citation est issue de Menéndez Pidal (éd.), 1977, t. 2, chap. 1130, p. 771a l. 18-27.

2 Cette distinction entre une mort exemplaire et une mort abominable n'est certes pas nouvelle. Elle est déjà présente dans les chroniques hispaniques produites sous le règne des rois wisigoths (cf. Guiance, 1998 ; en particulier 289-290).

médiévale<sup>3</sup> afin d'identifier un modèle et des pratiques, mais ils se sont rarement intéressés aux écarts que présentent ces différents témoignages<sup>4</sup>. De ce point de vue, l'analyse de la Quatrième partie de l'*Histoire d'Espagne*, dédiée au règne des rois de Castille de Ferdinand Ier (1035-1065) à Ferdinand III (1217-1252), est riche d'enseignements. Elle permet non seulement de définir le modèle de représentation de la mort promu par les officiers du roi Alphonse X le Sage qui composèrent, vers 1270, la *Version primitive de l'Histoire d'Espagne*, mais aussi d'observer l'évolution de ce discours en fonction du contexte de composition des œuvres. En effet, s'il n'existe, pour cette section, aucun témoignage manuscrit de la *Version primitive de l'Histoire d'Espagne*<sup>5</sup>, on peut néanmoins la reconstituer à travers une série de versions postérieures, indépendantes les unes des autres mais reposant toutes sur cette *Version primitive* (Voir Catalán Menéndez Pidal, 1992 ; 174-175). La première fut composée dans les années 1282-1284, à la fin du règne d'Alphonse X le Sage (1252-1284), au moment où le roi, dépossédé de ses prérogatives, s'était retiré à Séville ; il s'agit de la *Version critique de l'Histoire d'Espagne* représentée par la *Chronique de vingt rois*<sup>6</sup>. Communément désignée sous le nom de *Version rhétoriquement amplifiée de 1289* (Catalán Menéndez Pidal, 1992 ; 200), la deuxième version fut élaborée sous le règne de Sanche IV (1284-1295), fils d'Alphonse X. On l'appellera *Version sancienne*, les modifications qu'elle présente n'étant pas unique-

- 3 Voir, notamment, les travaux qui ont été consultés pour cet article : Alexandre-Bidon, 1998 ; Alonso Álvarez, juin 2007 ; Guiance, 1998, chapitre consacré à la mort du roi, 279-324 ; Menjot, 1988 ; Mitre Fernández, 167-183 ; Rucquoi, 1995. Pour un panorama des études réalisées par les historiens sur ce thème, on pourra consulter Aurell Cardona, 2002. Voir également, pour la représentation de la mort des nobles, les contributions portant sur le Moyen Âge publiées dans Bénat-Tachot et al. (dir.), février 2014.
- 4 Dans son ouvrage, Ariel Guiance (1998) étudie l'historiographie castillane médiévale des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles sans distinguer les différentes versions de ce qu'il appelle *Première chronique générale*, nom donné par Ramón Menéndez Pidal à l'édition d'un texte en réalité composite et qui ne rend pas uniquement compte de ce que fut la *Version primitive de l'Histoire d'Espagne*, composée en 1270 dans les ateliers du roi Alphonse X le Sage (cf. Catalán Menéndez Pidal, 1962 ; 19-203). Cela donne lieu à des considérations fautives, comme lorsqu'il affirme que c'est Alphonse X qui décrit la mort de son père Ferdinand III alors que le passage en question a été composé au début du XIV<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Ferdinand IV, petit-fils d'Alphonse X (voir Guiance, 1998 ; 295).
- 5 En effet, au-delà du règne de Bermude III de León (1028-1037), on ne conserve aucun témoignage manuscrit de cette version de l'Histoire d'Espagne. Voir là-dessus Catalán Menéndez Pidal, 1992 ; 174-175.
- 6 Cf. Fernández Ordóñez, 1993 ; 222-224. Pour ce travail, j'utilise l'édition du manuscrit X-I-6 de l'Escorial, *Crónica de veinte reyes*, 1991 (dorénavant notée CVR). Il existe une édition plus récente de la *Version critique de l'Histoire d'Espagne* : De La Campa Gutiérrez (éd.), 2009.

ment stylistiques mais aussi liées au modèle politique conçu par le roi Sanche et son épouse Marie de Molina<sup>7</sup>. La Chronique de Castille, enfin, est le dernier texte auquel on s'intéressera. Composée à l'aube du XIV<sup>e</sup> siècle, pendant la minorité du roi Ferdinand IV (1295-1312), fils de Sanche IV et de Marie de Molina, elle présente, au regard des autres textes, une version plus romanesque des faits, et consacre une large part de son récit à la geste du Cid héritée, en grande partie, de la mise en prose de deux chansons, la *Chanson de Rodrigue* et la *Chanson de mon Cid*<sup>8</sup>. À travers la confrontation de ces différents textes, il s'agira donc, dans un premier temps, de reconstituer le modèle de « bonne mort » élaboré par les historiographes alphonsois à partir de leurs sources en relevant certains éléments quelque peu délaissés jusque-là par la critique. Dans un deuxième temps, on s'attachera à analyser et à interpréter les variantes au sein d'un réseau de significations déterminé par le contexte socio-politique de production des œuvres historiographiques.

## **1. La représentation de la mort dans la Version alphonso primitive de l'Histoire d'Espagne**

---

2. Dans l'*Histoire d'Espagne*, la représentation de la mort des rois castillans est fondée sur des traits communs issus, pour la plupart, des principales sources latines utilisées par les historiographes alphonsois : le *Chronicon mundi* (Luc De Tuy, *Chronicon Mundi*, 2003 – dorénavant noté *Chronicon*), composé en 1236 par Luc, diacre du monastère augustin de Saint-Isidore de León et futur évêque de Tuy, et le *De rebus Hispaniae* (Rodrigue Jiménez De Rada, *De rebus Hispaniae*, 1987 – dorénavant noté *De rebus*), écrit dans les années 1243-1246 par l'archevêque de Tolède, Rodrigue Jiménez de Rada.

7 Voir, sur ce point Martin, 1999. L'édition de référence de la *Version sancienne de l'Histoire d'Espagne* est celle que l'on trouve dans Menéndez Pidal (éd.), 1977, (dorénavant notée PCG). Le récit de la *Version sancienne* s'ouvre sur le règne de Ramire Ier (842-850) – chapitre 628 de la PCG – et s'achève au milieu du règne de Ferdinand III – chapitre 1035 de la PCG.

8 Pour ce travail, j'utilise l'édition du texte que j'ai réalisée à partir de deux manuscrits de la tradition (cf. Rochwert-Zuilli (éd.), 2010, dorénavant notée CC).

3. On rappellera ici, brièvement, les différentes étapes qui marquent le passage du roi dans l'autre monde<sup>9</sup> en insistant sur certains aspects du récit.
4. Le premier élément caractéristique est la manifestation de signes pré-sageant la mort du monarque, qui s'apparente ainsi à celle des saints (Guiance, 1998 ; 290 et 297). Dans la Quatrième partie de l'*Histoire d'Espagne*, ce phénomène est décrit en deux occasions. La première coïncide avec l'apparition de saint Isidore au roi Ferdinand I<sup>er</sup> :

Ell estando en su uida buena et limpia et en sus oraciones que fazie buenas et santas todauia, paresciol sant Esidro; et porque quando el fuesse cierto de su finamiento se confessarie mas complidamientre et alimpiarie su alma de todos sus peccados, dixol alli sant Esidro qual dia auie de finar et la ora en que ell alma se auie a partir de la su carne<sup>10</sup>.

5. Si ce passage s'inspire du *Chronicon mundi* et du *De rebus Hispaniae*<sup>11</sup>, fondés eux-mêmes sur une source latine plus ancienne datant du début du XII<sup>e</sup> siècle – l'*Historia silensis*<sup>12</sup> –, il s'en distingue aussi par l'ajout d'une proposition finale (« porque quando el fuesse cierto de su finamiento se confessarie mas complidamientre et alimpiarie su alma de todos sus peccados ») qui permet au chroniqueur de souligner l'importance de la pénitence. Sans doute faut-il y voir l'influence du IV<sup>e</sup> Concile de Latran (1215) au cours duquel ce sacrement avait été défini avec précision. Notons d'ailleurs que le code alphonsin, composé au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, consacre plus d'une quarantaine de lois à la pénitence (Cf. *Las siete partidas* de don Alfonso el Sabio, 1807, t. 1, Première partie, titre IV, lois LVIII à

9 Ces étapes ont été identifiées en particulier par Guiance, 1998, 297-318.

10 Je reproduis ici le texte de la *Version sancienne* (PCG, chap. 812, p. 493b, l. 12-20). La version proposée par la *Chronique de vingt rois* est singulière, comme on le verra plus tard. Quant à la *Chronique de Castille*, elle permet d'entrevoir, par comparaison et en dépit de quelques variantes, le témoignage de la Version alphonsine primitive de l'*Histoire d'Espagne* : « et estando vn día en oraçión, aparesçióle el confessor sant Ysidrio e dixole el día e la ora en que auía de finar. Et esto le veno él dezir por que se aperçibiesse de confessar e de fazer emienda de sus peccados, et remenbrarsse de su alma, por que fuesse desenbargadamente ante la faz de Dios » (CC, I. Fernando I el Magno, chap. 26, § 124).

11 *Chronicon*, IV, 59, p. 294, l. 29-31 : « Omnibus tamen Celtiberie prouincie ciuitatibus et castellis in deditione(m) acceptis almus doctor Ysidorus ei apparuit et diem sui exitus imminere innotuit... » ; *De rebus*, VI, XIII, p. 193, l. 25-26 : « Set iam uite sibi termino inminente apparuit ei beatus Isidorus et diem sui obitus intimauit ».

12 Sur la mort de Ferdinand I<sup>er</sup> et le culte de saint Isidore, on pourra consulter Henriët, 1999, 77-95. Sur la représentation de la mort dans l'*Historia silensis*, voir Rochwert-Zuilli, décembre 2012.

C, 115-170). Cependant, on reviendra plus loin sur cette ultime confession car elle semble faire l'objet d'un traitement particulier dans la Version primitive de l'*Histoire d'Espagne*.

6. La deuxième manifestation d'un signe divin apparaît au sein du récit de la mort d'Alphonse VI. Le passage en question rapporte que huit jours avant que le roi ne meure, l'eau avait miraculeusement jailli entre les pierres de l'autel de l'église de Saint-Isidore de León et s'était écoulée pendant trois jours, annonçant ainsi les larmes qu'allaient verser les hommes du royaume, endeuillés par la disparition de leur roi :

... este rey don Alfonso, llegando ya al acabamiento de sus dias, que VIII dias ante que el muriesse, sennaladamente el dia de sant Juhan Bautista, que fizo Dios miraglo sennalado en la iglesia de sant Esidro de Leon. Et el miraglo fue este: que començo agua a manar de los pies delant ell altar de sant Esidro, en aquel lugar do el clerigo tenie los pies quando dize la missa; et non salie de los ayuntamientos de las piedras nin de la tierra en derredor, mas de medio de las piedras uiuas et enteras; et mano tres dias, de guisa que en essos III dias nunqua quedo... Mas quando los de la tierra oyeron como este rey don Alfonso era enfermo de muerte, luego entendieron que el manar del agua daquellas piedras que non era al sinon lloro et crebanto de toda Espanna<sup>13</sup>.

7. L'historiographe reprend la plupart des détails rapportés par Luc de Tuy<sup>14</sup> et Rodrigue de Tolède<sup>15</sup> mais il insiste aussi sur la reconnaissance unanime de ce miracle et valorise de ce fait l'image d'une royauté souveraine. En effet, le *Chronicon* évoquait ici le seul jugement des hommes sages<sup>16</sup> et le *De rebus*, celui de ceux qui avaient participé à la procession funèbre<sup>17</sup>.

13 Je reproduis le texte de *PCG*, chap. 964, p. 645a, l. 10-23 et 45-49. Sa comparaison avec les autres versions historiographiques montre que les variantes sont minimales et permet donc de considérer ce passage comme représentatif de la Version primitive alphonseine de l'*Histoire d'Espagne* (cf. *CVR*, X, LXXXVIII, p. 245b et *CC*, III, Alfonso VI, chap. 224, § 845-847).

14 *Chronicon*, IV, 72, p. 308, l. 9-17 : « Sed octavo die antequam moreretur, fecit Deus in Legionensi urbe in ecclesia sancti Ysidori prodigium magnum. In natiuitate quidem sancti Iohannis Bapliste hora sexta in lapides qui sunt ante altare sancti Ysidori, ubi tenet sacerdos pedes, quando missam celebrat, non per iuncturas lapidum, sed per medias petras cepit manare aqua uidentibus cunctis ciuibus tam maioribus quam minoribus una cum episcopis, uidelicet Petro Legionensi et Pelagio Ouetensi, et hoc fuit factum tribus diebus quinta feria et sexta et sabbato ».

15 *De rebus*, VI, XXXIII, p. 218, l. 5-11 : « Et quia Deus omnipotens eius opera acceptarat, eius obitum pronostico flebili uoluit intimare ; octavo etenim die, in natiuitate sancti Iohannis, hora VIa, de lapidibus qui erant in altaris gradibus cementati, non ex terra uel ex iuncturis, set ex ipsa substantia lapidum cepit aqua cunctis uidentibus emanare, et tribus diebus continue emanauit ».

16 *Chronicon*, loc. cit., l. 32-33 : « Et ideo quidam sapientes autumant quod lapides lachrimas multas quasi plorantes produxerunt ».

17 *De rebus*, loc. cit., p. 218-219, l. 15-21 : « et peracta missa et sermone proposito ab

8. Ces signes annonciateurs, dont la portée semble s'accroître dans la *Version primitive* de l'*Histoire d'Espagne* pour mieux rehausser la figure du souverain, sont suivis d'une série d'actions à travers lesquelles le roi manifeste son souci d'ordonner le royaume avant son départ et d'assurer le salut de son âme.
9. Retenons d'abord la prière, héritée du premier *Livre des chroniques* (29, 11-12), que Ferdinand I<sup>er</sup> adresse à Dieu :

Sennor, tuyo es el poder et tuyo es el regno, et tu eres sobre todos los reys et sobre todas las yentes, et todas las cosas son a tu mandamiento. Pues Sennor, tornote agora el regno que me tu diste; mas pidote merçet que la mi alma sea puesta en la luz que non a fin<sup>18</sup>.
10. La fonction de ce discours, déjà présent dans les sources latines<sup>19</sup>, n'est autre que d'exalter la piété du roi et de le ramener, à travers l'évocation de son vicariat, à la divinité. Il est ainsi placé, plus que jamais, au-dessus des pouvoirs sociaux. De même, le prestige attaché à la fonction royale et le respect méticuleux de ces « rites de passage » qui incombent au roi sont-ils soulignés par l'historiographe au moyen de la proposition « assi como conuinie a rey », employée régulièrement dans ce type de récit<sup>20</sup>.
11. Toutefois, on observe que les derniers sacrements sont évoqués de façon brève et non systématique dans la *Version alphonsine primitive* de l'*Histoire d'Espagne*<sup>21</sup>. Il convient donc de s'attarder sur l'unique descrip-

episcopo Ouetensi ad locum miraculi accesserunt, et ex ipsa aqua pontifices et ceteri laudantes Deum cum lacrimis potauerunt, ignorantes tamen quid portenti nouitas presignaret. Set morte regis audita ilico cognouerunt quod luctus et tribulatio Hispanie orphane iminebat, quare et duri lapides plorauerunt ».

18 *PCG*, chap. 813, p. 494b, l. 5-11 (*CVR*, VIII, XIII, p. 173a ; *CC*, I. Fernando I el Magno, chap. 29, § 129).

19 *Chronicon*, IV, 60, p. 295-296, l. 19-24 : « Tua est potentia, tuum regnum, Domine, tu es super omnes reges, tuo imperio omnia regna celestia et terrestria subduntur. Ideoque regnum quod te donante accepi, et quamdiu tue libere uoluntati placuit, rexi, ecce reddo tibi. Tantum animam meam de uoragine istius mundi ereptam ut in pace suscipias, deprecor » ; *De rebus*, VI, XIII, p. 194 l. 40-43 : « Tua est potencia, tuum regnum, Domine, tu es super omnes reges, tuo imperio omnia sunt subiecta ; quod te donante accepi, restituo tibi regnum : tantum animam meam in eterna luce iubeas collocari ».

20 Voir, pour ce passage, *PCG*, chap. 813, p. 494b, l. 3 ; *CVR*, VIII, XIII, p. 173a ; *CC*, I. Fernando I el Magno, chap. 29, § 129.

21 L'Eucharistie et l'extrême onction sont uniquement évoquées au sein du récit de la mort des rois Ferdinand I<sup>er</sup>, Alphonse VI et Alphonse VIII. Pour Ferdinand I<sup>er</sup> : « et rogando a Dios, fizo de cabo su penitencia de quantos yerros auie fecho a Dios, et tomo de los obispos soltura ende quel asoluieron de todos, et recibio alli la postrema uncion, et esparzio ceniza sobressi » (*PCG*, chap. 813, p. 494b, l. 15-20). Ce passage reprend presque mot pour mot ce que disaient les sources latines. Pour Alphonse VI, les détails

tion détaillée de la confession publique<sup>22</sup>. On y voit le comte Garcia de Cabra conseiller le roi Sanche II, frappé à mort par le traître Bellido Dolfos, de faire au plus vite pénitence :

Dixol estonces el conde don Garcia de Cabra, al que dizien el Crespo de Grannon: «sennor, penssad de ueestra alma, ca mucho tenedes mala ferida». Dixo el rey estonces: «benito seas, conde, por que lo tan bien dezides, ca bien entiendo que muerto so, et matome el traydor de Vellid Adolffo que se auie fecho mio uassallo; et bien tengo que esto fue por mios pecados et por las soberuias que fiz a mios hermanos, et passe el mandamiento que fiz a mio padre et la yura que fiz que non tolliese a ninguno de mios hermanos ninguna cosa de lo suyo»<sup>23</sup>.

12. Ce passage permet à l'historiographe de mettre en valeur une faculté essentielle chez un gouvernant, selon la conception alphonsine du pouvoir : le bon entendement (« bien tengo que »). Il lui permet aussi de décrire un cas exemplaire de conseil, qui s'applique ici à la pénitence. Or, ce détail n'est peut-être pas anodin. En effet, celui qui invite Sanche à se confesser n'est pas un religieux. On pourrait donc voir, dans cet épisode, l'intention

sont issus du *Chronicon* : « Igitur rex Adefonsus septuagesimo uite sue anno, accepto corporis et sanguinis Domini sacramento, obiit Toletum quadragesimo tercio, ex quo regnare cepit » (IV, 72, p. 308-309, l. 36-38). La comparaison des différentes versions permet de relever la mention de la confession et de l'Eucharistie présente dans la *Version primitive* de l'*Histoire d'Espagne*, mais aussi de constater que la description des derniers sacrements est de plus en plus détaillée : « Este rrey don Alfonso acabó de setenta años en su vida, rreçibió el cuerpo de Ihesu Christo e murió en Toledo » (CVR, X, LXXXVIII, p. 245b) ; « Pues este rey don Alffonso acabo de LXX annos que auie de su uida de quando nasciera – ca tantos acabo de uenir quando el fino – recibio ell sagrado et muy sancto cuerpo de Jhesu Cristo, pero fecha antes su confession muy general et muy cumplida, et recebida la penitencia ende, et librado todo su fecho de quantas cosas deuie, fino et enuio ell alma a Dios » (*Version sancienne* de 1289, PCG, chap. 964, p. 645a-645b, l. 49-50/1-8) ; « E pues que esto ovo dicho, demandó el cuerpo de Dios e rreçibió mucho deuotamente e muy bien el su cuerpo, los ynojos fitos e con grand deuoción, llorando de sus ojos, e arrepeniéndose mucho de sus peccados » (CC, III. Alfonso VI, chap. 225, § 849). Dans le cas d'Alphonse VIII, les chroniqueurs ont retenu la version du *De rebus* : « ... ubi demum febre correptus uitam finiuit et secum Castellae gloriam sepeliuit, facta prius confessione Roderico pontifici et sumpto summi uaticii sacramento... » (VIII, XV, p. 280 l. 6-9) ; PCG, chap. 1024, p. 707b, l. 52-54 : « ... et confessorse all arçobispo don Rodrigo de Toledo que era y, et rreçibió ell el cuerpo de Nuestro Sennor Dios... ».

- 22 Dans cette partie de la *Version primitive* alphonsine de l'*Histoire d'Espagne*, le seul passage où l'on voit le roi se confesser et se libérer de ses attributs royaux est celui de la mort de Ferdinand I<sup>er</sup>. PCG, chap. 813, p. 494b, l. 12-15 : « Quando esto ouo dicho el rey don Fernando contra Dios, desnuyosse los pannos nobles que uistie, et tiro la corona de su cabeça, et uistiosse çilicio », passage inspiré, là encore, des sources latines (cf. *Chronicon*, 60, p. 296, l. 24-30 et *De rebus*, VI, XIII, p. 194, l. 43-46).
- 23 PCG, chap. 838, p. 512a, l. 21-33 (CVR, IX, XXIII, p. 191b et CC, II. Sancho II, chap. 33, § 134-135, où le passage est abrégé). Ni le *Chronicon* ni le *De rebus* ne font mention de l'intervention du comte.

de ne pas insister sur le rôle qui revenait aux représentants de l'Église au moment de la mort. D'ailleurs, Alphonse X ne s'était-il pas employé à contrôler l'Église castillane<sup>24</sup> ? Quoi qu'il en soit, l'historiographe alphonsin met ici tout en œuvre pour nous présenter l'image exemplaire d'une royauté puissante entourée d'hommes parfaitement dévoués.

13. Par ailleurs, on ne trouve, à la fin de ces passages, nulle description de la préparation du corps du roi. Seules comptent les manifestations de tristesse du royaume, décrites de façon succincte<sup>25</sup> au moyen de l'expression « *fazer grand duelo* », l'évocation du cortège funèbre<sup>26</sup> et enfin, la mention de la dernière demeure royale. C'est sur ces deux derniers points que l'on reviendra.
14. Parmi les membres du cortège funèbre figurent très souvent les reines et les infantes qui prennent en charge le corps du défunt. Prenons l'exemple du roi Garcia, retenu prisonnier par son frère dans le château de Luna jusqu'à sa mort. L'historiographe alphonsin nous rapporte, suivant en cela le *Chronicon* et le *De rebus*, que Garcia, tout prêt de mourir, avait souhaité être enterré avec ses chaînes et être mené jusqu'au panthéon de Saint-Isidore de León par ses sœurs, Elvire et Urraque<sup>27</sup> :

... e mandó el rrey don Alfonso quel sacasen de los fierros, mas que non quiso él, ca dixo que pues Dios non le quisiera sacar de la prisión en su vida, que non

- 24 Sur les rapports qu'entretint Alphonse X avec l'Église, on pourra consulter O'Callaghan, 1996 ; 77-94.
- 25 Alphonse X s'était en effet employé à limiter les manifestations de deuil intempestives, relevant de traditions populaires, qui consistaient à s'arracher les cheveux, se griffer le visage, se jeter par terre et à manger sur la tombe du défunt, comme on peut le voir dans les lois XCIX (« Que non tiene pro et tiene daño en facer duelo por los muertos ») et C (« Qué pena han segunt santa elesia los que facen duelos desaguisados por los muertos ») du titre IV de la Première partie (cf. *Las siete partidas*, éd. cit., 1, 166-169).
- 26 La composition du cortège est définie dans la *Deuxième partie*, titre XIII, loi XIX : « Et por ende deben venir luego que lo sopieren, al logar do él su cuerpo fuere, los homes honrados asi como los perlados et los ricos homes, et los maestros de las órdenes et los otros homes buenos de las cibdades et de las otras villas grandes de su señorío para honrarle á su enterramiento » (*Las siete partidas...*, éd. cit., 2, 118).
- 27 Luc de Tuy précise seulement que les deux infantes figuraient en tête du cortège : « Rex autem Garsias cum ueniret Legionem, in itinere mortuus est, cuius funeri ambe sorores, Vrraca scilicet et Gelayra, more regio occurrentes et Rainerio Romane ecclesie legato... » (*Chronicon*, IV, p. 305, l. 30-33). C'est dans le *De rebus* que le souhait de Garcia est clairement exprimé : « Et cum esset infirmus et sanguinem minuisset, precepit rex ut a uinculis solueretur ; set ipse ait : 'Ex quo Deus noluit ut in uita soluerer, absolucionem renuo moriturus, set rogo et mando sororibus meis ut me cum compedibus sepeliant Legione' » (VI, XXVIII, p. 213, l. 8-11).



quería entonces della salir quando se quería morir. «Mas rruego a mis hermanas que entierren asy con mis fierros en Sant Ysidrio de León, çerca de mi padre»<sup>28</sup>.

15. À travers ce passage, le chroniqueur fait des deux infantes des gardiennes du spirituel chargées, qui plus est, de préserver la mémoire de la dynastie royale<sup>29</sup>. Du reste, au moment où l'historiographe évoque l'édification du panthéon de Saint-Isidore de León, il ne manque pas de rappeler que Ferdinand I<sup>er</sup> l'avait fait construire sur les conseils de son épouse Sancier en précisant les intentions de cette dernière : « por acreçentar la fe e la alteza e la bienandança del rey don Fernando e de los reys onde venía el rey don Fernando<sup>30</sup> ». L'image de ces femmes ayant en charge la part spirituelle

28 Je cite ici le texte de la *Version critique* de l'*Histoire d'Espagne* (CVR, X, XXXII, p. 219a). Les autres versions présentent quelques variantes. Version sancienne (PCG, chap. 876 p. 546b l. 25-33) : « Mas el rey don Garcia quandol dixieron de como su hermano le madaua soltar de la prision, dixo estonces: 'pues que Dios non quiso que yo en mi uida, seyendo sano et con salut, fuesse soltado, agora non quiero ya salir de la prision, et aquí quiero morir; mas ruego a mis hermanas et mando que assi me sotierren en Leon en los fierros en que yago preso' » ; la Chronique de Castille ne mentionne pas clairement les infantes : « Mas non quiso el rey don Garçia, pues que vio que era de muerte, non quiso salir de los fierros, pues que non saliera en la vida, que non quería salir de los fierros en la muerte. E dixo el rey don Garçia: 'Mando que me sotierren con mis fierros e ruego a mis amigos que lo fagan así. E mando que me sotierren en Sant Ysidro de León çerca del rey, mi padre e mi señor' » (CC, III. Alfonso VI, chap. 43, § 164). L'historiographe a sans doute voulu voiler l'importance du « couple » formé par les deux sœurs.

29 Le rôle des femmes en tant que gardiennes de la mémoire familiale et les rapports qu'elles entretiennent avec le sacré sont des thèmes qu'ont étudié notamment, pour la France, Régine Le Jan et Emmanuelle Santinelli (voir, par exemple Le Jan, 2003 et 2005, 478 : « les femmes en général, et les veuves en particulier, me semblent entretenir des relations particulières avec le sacré, l'au-delà, et donc les ancêtres, qui justifient leur participation active à la prise en charge de la mémoire »). C'est également un sujet que j'ai abordé, pour la Castille, dans Rochwert-Zuilli, 2006 et 2008.

30 PCG, chap. 809, p. 489b, l. 44-48. Ce passage est assez proche de celui que l'on trouve dans le *Chronicon* : « Cumque iam gloriosa securitate ditatus Legionis in solio suo resideret gloriosus, ut patrum suorum regis Recaredi atque regis Adefonsis fidem augeret et opera ad cumulum sue felicitatis, hunc regina Sancia blandis adit colloquiis, quatinus in ciuitate Legionensi sibi suisque posteris decenter pararet sepulturam, quam etiam sanctorum reliquiis ad suam et suorum tam presentis uite quam future tuitiorem decorare studeret » (IV, 54, p. 289, l. 1-7). On notera que la *Chronique de vingt rois et la Chronique de Castille* présentent ici des écarts significatifs. Suivant le *Chronicon*, la première utilise le mythe wisigothique des origines pour présenter Ferdinand, à travers la mention de Récarède, comme le digne héritier des rois goths (CVR, VIII, IX, p. 171a : « por acreçentar en fe e en obra la alteza de la bienandança del rrey don Ferrando e del muy noble rrey Rricaredo e de los otros rreyes donde venía, díxole que mandase fazer en la çibdat de León sepultura tal para sy e para todos los que dél viniesen »). Avec la Chronique de Castille, la reine Sancier – fille d'Alphonse V de León et sœur de Bermude III – retrouve sa place au sein de la lignée royale castillano-léonaise (CC, I. Fernando I el Magno, chap. 17, § 80 : « por acresçentar la fe e la honrra e el alteza e la bienandança de

du pouvoir est semble-t-il un élément clé de la modélisation politique du discours historiographique.

16. L'historiographe alphonsin trace donc dans l'histoire l'empreinte d'une royauté souveraine dont la piété<sup>31</sup> et la mémoire sont entretenues, notamment, par les femmes puissantes du royaume. En revanche, il accorde peu de place au rôle de l'Église dans la médiation du salut et témoigne ainsi des rapports qu'entretenait le roi Sage avec l'autorité ecclésiastique. Dans les versions postérieures de l'*Histoire d'Espagne*, ce modèle donne lieu à de nombreuses variantes.

## **2. La *Chronique de vingt rois* : le thème de la malédiction**

---

17. Marquée par le souvenir des contestations et du soulèvement d'une noblesse qui avait porté l'infant Sanche au pouvoir, obligeant Alphonse X à se réfugier à Séville, la *Chronique de vingt rois* semble se faire l'écho, au sein du récit de la mort des rois, de la malédiction que le roi Sage avait proférée contre son fils.
18. L'épisode de la partition de Cabezón, dont cette version nous livre l'unique témoignage, en est la meilleure illustration. On y voit le roi Ferdinand I<sup>er</sup> s'employer, sur les conseils du Cid, à bien ordonner le royaume avant de mourir. Ainsi l'image de cette « bonne mort » entretenue par un vassal exemplaire entièrement dévoué à son seigneur naturel<sup>32</sup> permet-elle de souligner les paroles que le roi adresse à ses héritiers. À plusieurs reprises, dans cet épisode, Ferdinand I<sup>er</sup> maudit celui qui oserait contester la partition du royaume. Le premier avertissement du roi précède l'annonce de sa décision : « Ffijos, quiérouos rrogar que me otorguedes lo que yo agora quiero fazer, e sy por aventura después quisiere alguno de vos quebrantar lo que yo agora mandare, **darle por ende mi maldición** » (CVR, VIII, XIV, p. 173a).
19. Lorsque l'infant Alphonse consent à céder une partie de son héritage à sa sœur Urraque, le roi bénit son fils et prononce à nouveau une malédiction :

su marido, et de los reys onde **amos** venían ».

31 Sur l'image du roi comme modèle de piété, *vid.* Guance, 1998 ; 302-308.

32 Là-dessus, voir notamment Lacomba, 2006.

Don Alfonso, mi fijo, dete Dios su graçia e la mía, e rruego yo a Dios que así como son los rreynos partidos entre vos todos, que asy los ayas tú todos ayuntados e seas señor dellos, e dote la mi bendición que seas bendito sobre todos tus hermanos, e todo aquell que cuydare toller a doña Vrraca esto quel tú fas aya la mi maldición (CVR, VIII, XV, p. 176a).

20. Le lien entre la bénédiction adressée à Alphonse et ce qui sera décrit plus loin dans le récit donne toute sa force à la parole royale. En effet, celui qui contestera la partition – Sanche II, fils aîné du roi – mènera une guerre contre ses frères et sœurs pour récupérer leurs terres, mais il mourra, abattu par un traître (*cf. supra*), laissant à Alphonse l'ensemble des royaumes.

21. Cette malédiction, mentionnée encore à deux reprises dans l'épisode – au moment où les enfants acceptent officiellement la partition du royaume<sup>33</sup> et lorsque le roi leur confie le Cid<sup>34</sup> –, est d'ailleurs appuyée par la réponse que fait Ferdinand I<sup>er</sup> à son fils, le cardinal Ferdinand, qui lui demande de protéger l'infant Sanche contre Muño Ferrandez, lorsque ce dernier souhaite récupérer la terre qui avait appartenu à son père :

Agora fuese él muerto o mal desonrrado, ca nunca fallé en España, mientras sano fuy, que me osase alçar mano synon él que me desonrrase por dos uegadas mi casa (*Loc. cit.* p. 176b).

22. Les enjeux d'un tel épisode sont clairs. Les rancœurs du roi Ferdinand envers l'infant se font l'écho de celles qu'éprouvait Alphonse X envers son fils Sanche, lequel s'était approprié, en avril 1282, les prérogatives royales. Ainsi, il ne fait aucun doute que ces références incessantes à la malédiction royale évoquent celle qu'Alphonse X avait proférée contre son fils à plusieurs reprises : d'abord, dans un acte de proclamation solennelle daté du 8 octobre 1282, puis dans son premier testament, rédigé le 8 novembre de la même année<sup>35</sup>. À travers le récit de la mort de Ferdinand I<sup>er</sup>, la *Chronique de vingt rois* semble donc perpétuer une parole royale destinée à peser sur Sanche et sa descendance (Martin, 1994 ; 155-166.).

33 *Loc. cit.* : « De sy fizo jurar a todos sus fijos sobre los Santos Euangelios que maldito fuese e nunca fijo fiziese que señor fuese del rreyno el que fuese contra aquello quel mandaua, e ellos otorgauan e ellos dixeron amen, mas por sus malos pecados todo lo quebrantaron ellos después, synon don Alfonso ».

34 CVR, VIII, XVI, p. 177a : « Ally tomó juramento otra vez el rrey don Ferrando a sus fijos e dio maldición al fijo que fiziese cambio nin tomase ninguna cosa a pesar de sus hermanos, e ellos prometiérongelo e otorgáronlo ».

35 Une malédiction qui avait d'ailleurs été à nouveau prononcée dans le second testament du roi, daté du 21 janvier 1284. Voir à ce sujet Martin, 1994 ; 155-166.

23. Du reste, ce n'est pas l'unique ajouté que présente la *Chronique*. Dans un autre passage, l'historiographe introduit le discours que prononce le comte Henri de Portugal au moment où il transmet le comté à son fils Alphonse, futur roi de Portugal :

E quando ouo de morir llamó su fijo don Alfonso Enrrique e díxole: «Fijo, rruégote que non pierdas vn palmo desta tierra que te yo dexo, desde aquí desta villa d'Astorga fasta allende Coynbria, ca yo la gané con grand cuyta e con grand trabajo. E, fijo, toma alguna cosa del mi coraçón porque seas esfforçado, e conséjote que seas sienpre compañero a fijosdalgo, e dales todas sus soldadas bien paradas a los conçejos. Otrosy fazles onrra, e que ayan todos sus derechos, tan bien los chicos commo los grandes. Por rruego nin por cobdiçia non dexes de fazer justiçia, ca sy vn día tanto dexares commo vna meaja luego otro día se apartarán e se alongarán de ti más que vna brazada. E por ende, mi fijo, ten sienpre justiçia e ámala, e así avrás a Dios e a las gentes. E faz agora venir ante mí a los de Astorga e mandarlos he que te fagan omenaje de la çibdat. E después que yo muriese, sal conmigo fuera de la villa por me honrrar, e des y tórnate luego e non pierdas este lugar, ca de aquí conqueras más adelante, e tú manda a mis vasallos que me lieuen a enterrar a Santa María de Brágaua, la que yo poblé» (CVR, XII, IIII, p. 260b).

24. Bien que la bénédiction du père ne soit pas explicitement mentionnée dans ce passage, il s'agit cependant d'une transmission en bonne et due forme. Comme on peut le constater, les propos du comte valorisent en outre le modèle d'un seigneur récompensant ceux qui le servent et faisant surtout régner la justice sur ses terres. Or, l'image du parfait justicier n'est-elle pas celle que le roi Alphonse voulut imposer, à travers la centralisation du droit, tout au long de son règne ? On remarquera aussi que dans les deux cas d'amplification que l'on vient d'analyser, celui à qui s'adresse directement ou indirectement la bénédiction du père s'appelle Alphonse, le propos du chroniqueur étant sans doute d'affirmer le pouvoir et la légitimité du roi déchu et de contester, par là même, celle de l'infant Sanche.
25. De tels éléments ne figurent évidemment pas dans les autres versions de l'*Histoire d'Espagne*, vouées, elles aussi, à l'affirmation et au renforcement du pouvoir royal, mais ayant recours à d'autres procédés.

### **3. La *Version sancienne* de l'*Histoire d'Espagne* : le panthéon de Tolède et les hommes d'Église**

---

26. Frappé par la malédiction de son père et fragilisé par le caractère doublement illégitime de son union avec Marie de Molina, le <sup>36</sup>roi Sanche IV dut s'employer, dès le début de son règne, à légitimer son pouvoir. Pour ce faire, il promut, avec le soutien de son épouse, le modèle d'une royauté sacrée qui trouvait ancrage à Tolède<sup>37</sup>. Le couple royal put alors compter sur l'appui de l'archevêque de Tolède, Gonzague Pérez Gudiel. Ce fut dans cette ville que Sanche et Marie célébrèrent leurs noces et leur couronnement, et ce fut là aussi que Sanche édifia un panthéon où il fit transférer les restes d'Alphonse VII, de Sanche III et de Sanche II de Portugal le 21 novembre 1289 (Gutiérrez Baños, 1997 ; 165).
27. La *Version sancienne* de l'*Histoire d'Espagne* ayant été composée à la même période, il n'est pas étonnant de trouver, au sein du récit de la mort du roi, des ajouts qui témoignent de l'attachement de la royauté à Tolède. Le passage décrivant la mort du roi Alphonse VII en est sans doute le meilleur exemple.
28. En effet, si la *Version alphonsine* de l'*Histoire d'Espagne* se limite, en accord avec ses principales sources latines, à indiquer que le roi, frappé par la maladie au cours de l'une de ses campagnes contre les Almohades, mourut sous un chêne en un lieu appelé La Fresneda<sup>38</sup>, la *Version sancienne*, en revanche, retarde le moment de sa mort en insistant sur les derniers sacrements et sur la piété d'Alphonse VII. C'est ainsi qu'est valorisé le rôle de Jean, archevêque de Tolède, qui prêche la confession en un long discours :

36 D'une part, Sanche était l'époux légitime de Guillerma de Montcada, d'autre part, Marie de Molina était la cousine germaine de son père (sur les deux mariages de Sanche IV, voir notamment Marcos Pous, 1956).

37 Sur le programme politique élaboré par Sanche et Marie de Molina, voir Gómez Redondo, t. 1, 1998, 856-863 et t. 2, 1999, 1225-1226.

38 *Chronicon*, IV, 77, p. 315-316, l. 57-60 : « Sed crescente egritudine dum ad propia rediret, iuxta portum qui uocatur Muradal, in loco qui dicitur Fresneda, Domino, ut credimus, spiritum tradidit anno XL°. IX° ex quo regnare cepit » ; *De rebus*, VII, XI, p. 232, l. 24-26 : « ... ipse imperator per montem qui Muratal dicitur iter arripuit redeundi. Cumque uenisset ad ilicem quandam frondibus densam et ramis, ibidem infirmitate uexatus uitam finiuit » ; *CVR*, XII, XVI, p. 266b : « El enperador pasó el puerto del Muladar, que se tornaua para su tierra, e quando vino a vn lugar que dizen Las Fresudas, tomóle vn mal tan grande que luego murió y so vna enzina » ; *CC*, V, Alfonso VII, chap. 9, § 36 : « E passó el puerto del Muradal e llegó a vn lugar que llaman las Feynedas. E ferióle y el mal de la muerte, e morió y so vna enzina ».

En tod aquello, quando ell emperador aquello uio, espaciol ell dolor un poquiello. Estonces lleo a el don Johan, arçobispo de Toledo et primas de las Espannas, que era y con ell et siempre con ell andaua, ca nunca se partie dell nin en la frontera nin en la tierra; et con el primas llegaron obispos et frades que andauan y. Ell arçobispo, por conortarle, dixol assi: «Sennor emperador, non es pora uos de desmayar desta guisa et desampararnos en el camino o los enemigos de la cruç pueden aun uenir a nos et fazernos mucho mal quando sopiessen que uos non erades ya, pero que nos dexades muy buenos deffensores : uestros fijos al rey don Sancho et al rey don Fernando. Mas, sennor, el meior conorte et la meior melezina que seer puede pora terminar omne, et mayormiente del mal que siempre a de durar, la uerdadera et complida penitencia es; ca, sennor, el termino desta muerte temporal poca cosa es quanto al termino de la muerte perdurable. Por que uos pedimos merced, yo con estos obispos et con estos abbades et varones religiosos et sanctos, uos rogamus et uos pedimos por merçed que fagades confession general de todas aquellas cosas en que tenedes que errastes et peccastes contra Nuestro Sennor Dios, et con esto soltaruos emos nos de todos los uestros peccados. Et si desta uos finaredes, morredes en Cristo, que es ueuir, ca non morir; et quando alla fueredes, magar que grand era la gloria que aqui auiedes como emperador de Espanna, mayor sera la gloria que auredes en el regno del cielo, quanto mas noble cosa e mayor es el cielo que la tierra; demas, sennor, que non uiue nin uisco quien le sopiesse poner quantia sinon Dios» (*PCG*, chap. 982, p. 662a, l. 6-43).

29. Dans ce passage, l'historiographe insiste en particulier sur les liens qui unissaient l'archevêque de Tolède au roi Alphonse VII et accorde une place généreuse à la parole ecclésiastique. Il restaure ainsi, au sein du discours historiographique, un élément que le chroniqueur alphonsin semblait avoir délaissé, ou du moins, peu développé : la place de l'Église dans la médiation du salut.

30. De même, cet épisode nous offre une description détaillée du moment où le roi reçoit l'Eucharistie :

Entre tanto el primas don Johan mando armar un altar alli so essa ençina, antell emperador, et dixieron y luego missa, et consagraron y luego el cuerpo et la sangre de Nuestro Sennor Dios; et la missa dicha, demando ell emperador ell corpus Domini. Et llamaron al rey don Fernando, fijo dell emperador, et a los obispos et a los abbades et a los otros omnes buenos, et antellos tomo ell arçobispo el corpus Domini et la su sangre, et comulgo all emperador; et ell emperador recibolo muy omildosamiento et muy sancta. Et el corpus Domini recebido, començo ell emperador a predicarles de la sancta uida, quan buena cosa era, et quan buena paç et justicia et piedad; et rogo y luego al rey don Fernando su fijo, et rogo a todos que lo rogassen al rey don Sancho su fijo, quando uiniesse, que assi gelo rogaua el a amos hermanos que mantouiesse en fe et en justicia et en paç et en uerdad, et que se menbrassen todauia de ayudar a los menores a derecho, et ouiesse piedad de los pobres (*PCG*, chap. 982, p. 662b, l. 12-35).

31. On remarque que le rôle de l'archevêque ne cesse d'être valorisé et que la piété du roi est particulièrement exaltée.

32. Le récit s'achève sur une description du cortège funèbre. L'infant Sanche figure en tête, aux côtés de l'archevêque. Viennent ensuite de nombreux représentants de l'Église qui entourent le roi de leurs prières :

...et quando el [Sancho] llego, descendio luego por fazer onrra all emperador, et el con todos sus caualleros et todas las otras compannas fizieron su duelo sobrel. Desi tomaron ell emperador et fueronse con el, et leuaronle a la çipdad de Toledo ell y el primas don Johan, que era y con con ell emperador, et obispos et abbares et las otras compannad quantas y eran, faziendol mucha onrra por tod el camino, cada posada diziendol en la noche sus vigiliass et en la mannana sus missas de requiem, fasta quel aduxieron desta guissa yl metieron en la çipdad de Toledo. Et faziendol todauia complidamiente aquellas onrras que a rey et a emperador pertenesçien, soterraronle muy onrradamiente en la iglesia mayor de Sancta Maria de Toledo, en buena capiella et muy onrrado logar en que yazie.

33. Tel est l'hommage que la *Version sancienne* rend au roi Alphonse VII, dont Sanche IV s'était présenté comme le digne descendant. En effet, le sens de cet épisode n'échappera pas au chroniqueur qui, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, rajoutera dans une note marginale que Sanche avait fait transférer les restes de l'empereur dans la chapelle de la Santa Cruz, qu'il avait fait construire<sup>39</sup>. La référence au panthéon et à l'archevêque de Tolède permet donc d'entretenir la mémoire d'une royauté ancrée en un lieu où elle trouve sa légitimité et où s'exerce la part spirituelle du pouvoir.

34. Le récit de la mort d'Alphonse VIII en est un autre exemple. Dans ce passage, l'évocation de la confession marque l'entrée en scène d'un autre archevêque de Tolède, Rodrigue Jiménez de Rada. Elle est suivie de la communion, qui fait l'objet d'une amplification (soulignée en caractères gras) permettant au chroniqueur de déployer à nouveau la parole ecclésiastique :

Pero fizo y primeramiente muy bien toda su confession, et confressosse all arçobispo don Rodrigo de Toledo que era y, et reçibio ell el cuerpo de Nuestro Sennor Dios –**que es la uianda con que ell alma del fiel se ua pora porayso, et es como espenssa pora la yda daquel camino**– (PCG, chap. 1024, p. 707b-708a, l. 50-54/1-2.).

35. En outre, la voix de l'archevêque lui-même fait irruption dans le récit, tel que c'était le cas dans le *De rebus*<sup>40</sup> :

39 Sur cette note marginale, voir Catalán Menéndez Pidal, 1992 ; 74.

40 *De rebus*, VIII, XV, p. 280, l. 17-21 : « Et corpore eius in decenti sarcofago collocato, ea die peruenimus Vallem Oletti. Deinde ex omnibus regni partibus pontifices et abbates, religiosi et seculares, milites et magnates, humiles et maiores ad exequias tanti funeris conuenerunt ».

Et pusieron el su cuerpo en un ataut fecho fermoso qual conuinie pora el en su muerte, et esse dia que mouemos de Gutierr Munnoç, dize ell arçobispo don Rodrigo, uiniemos con ell a Valladolid, et dent adelant, llegaron de todas las partes del regno obispos et abbaades, religiosos et seglares, et los grandes omnes et conçeios mayores et menores (PCG, chap. 1024, p. 708a, l. 36-44).

36. Aux côtés du roi, modèle de piété par excellence, s'affirme donc, dans la *Version sancienne* de l'*Histoire d'Espagne*, la présence des hommes d'Église, et en particulier, celle des divers archevêques de Tolède. Cela confirme les conclusions auxquelles Georges Martin était parvenu dans son article consacré à la rencontre entre Alphonse VII et Louis VII de France, où il montrait que la *Version sancienne* avait sans doute été composée à Tolède (cf. Martin, 1999).

37. Néanmoins, dans l'élaboration de ce modèle de royauté ramenée au spirituel, il est un autre aspect dont il faut tenir compte : la part des femmes. En effet, le chroniqueur met particulièrement l'accent sur le rôle et l'image de Bérengère, fille d'Alphonse VIII et mère de Ferdinand III. Profondément influencé par le récit de Rodrigue de Tolède, qui constitue l'une de ses sources privilégiées, il fait de cette femme, qui mène ses frères ainsi que son père jusqu'à leur dernière demeure, un modèle de piété. Citons, à titre d'exemple, le récit des funérailles de l'infant Ferdinand :

Et leuaron dalli a enterrar en el monesterio de Sancta Maria la Real de las monjas que dixiemos çerca Burgos, et dizenle las Huelgas; et fueron con el don Rodrigo arçobispo de Toledo et sus obispos et otros grandes omnes de seglares et de religiosos, et con todos estos la muy noble et muy alta donna Berenguella su hermana, reyna de Leon, a quien despues ueno el regno de Castiella por heredamiento, dando ella a todos complidamiento et muy apuesto todo lo que era mester pora los officios dell enterramiento et de onrra, et otrossi de llanto et de dolor et de duelo; et assi se mostro aqui et fizo Dios esclareçer el cumplimiento de las uertudes della et el ensennamiento della, otrossi de la su natura omiliosa a Dios, en que ella sobrepuiaua en piedad et en dar elmosnas, en que uençia a todos los otros de su llinage con su muchadumbre de dar et de bien fazer; et desta guisa leuo cumplido a la sepultura al cuerpo dell infant don Fernando et a todas las otras compannas que yuan y (PCG, chap. 1009, p. 688a, l. 4-26).

38. Les hommes d'Église sont là, mais la reine n'est pas loin, et elle est exemplaire. Ce passage, certes inspiré du *De rebus*<sup>41</sup>, nous éclaire sur le pro-

41 *De rebus*, VII, XXXVI, p. 258, l. 23-35 : « Sepultus est autem in monasterio sancte Marie Regalis prope Burgis a Roderico Toletano pontifice et multis coepiscopis et magnatibus secularibus et religiosis, excellentissima sorore sua Berengarie regina, ad quam postea regnum Castelle successione prouenit, impendente liberaliter et decenter officia funeris et honoris, gemitus et doloris ; ubi uirtutum eius sic claruit plenitudo, ut eius prudentia deuoti sexus excederet pietatem et helemosinarum largitio principum largitatem.



pos de la *Version sancienne*. Il nous porte à croire que Marie de Molina, petite-fille de Bérengère, veille déjà, aux côtés de son époux Sanche, à l'élaboration d'un récit où le rôle spirituel des femmes prend toute son ampleur. Au-delà du rituel et de l'image exemplaire du monarque que décrivent les récits sur la mort, on entrevoit donc l'évolution de la conception politique du pouvoir royal, un pouvoir qui doit s'appuyer sur les hommes et les femmes qui gravitent autour du roi.

#### **4. La Chronique de Castille : le chevalier et la reine**

39. À la mort de Sanche IV, Ferdinand IV, héritier de la couronne, n'était âgé que de neuf ans. Cette période de minorité fut marquée, notamment, par les agissements du frère de Sanche IV, l'infant Jean, et d'Alphonse de la Cerda, petit-fils d'Alphonse X, qui tentèrent de s'emparer du pouvoir. Face à l'opposition de ces hommes, soutenus par une partie de la haute noblesse, la régente Marie de Molina trouva auprès de la chevalerie municipale un soutien précieux. C'est ce dont témoigne la *Chronique de Castille*, résolument tournée vers ce groupe social en pleine ascension à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (voir là-dessus Rochwert-Zuilli, 2002 (b) et 2005) et dont les valeurs et les aspirations s'expriment de façon précise et autonome dans le texte (Cf. Rochwert-Zuilli, 2002 [a]).
40. La description de la mort exemplaire du Cid, calquée sur le modèle de celle du roi Ferdinand I<sup>er</sup>, est sans doute l'épisode le plus représentatif de l'imaginaire chevaleresque qui se déploie dans la chronique. Le héros, auquel saint Pierre est apparu pour lui annoncer le moment de sa mort, accomplit pleinement tous les rites de passage destinés à assurer le salut de son âme, devenant ainsi l'emblème de la chevalerie chrétienne. On ne reviendra pas sur l'ensemble de ce modèle<sup>42</sup>, mais sur un détail qui nous semble révélateur des enjeux de la *Chronique*.
41. À la différence des rois, le Cid n'est pas immédiatement inhumé. Selon ses dernières volontés, son corps est embaumé et placé sur son cheval afin

Curialitatis etiam pudica modestia inconsolabili luctui solacia procabatur, ut exinde fame eius dulcorata suauitas in augmentum cresceret et dulcorem. Religionum et pauperum, et quorum titulos pauperies incrustabat, toto tempore uite sue subuentrix extitit et leuatrix, preter opera magnifica que regnante suo filio mirifice claruerunt ».

42 Il s'agit d'une question qui a été fort bien traitée par Marta Lacomba et Patrick Henriët : Lacomba, 2007 et 2006, en particulier 74-81 ; Henriët, 1999.

de permettre à sa famille et à ses hommes de sortir vaillamment de Valence, assiégée par les Almoravides. Il est ensuite exposé pendant dix ans dans le monastère de Saint-Pierre de Cardeña, assis sur la chaire d'Alphonse VI, recouverte d'un drap d'or et accompagnée d'un tabernacle richement travaillé portant les armes du roi de Castille et León, celles du roi de Navarre, ainsi que ses propres armes<sup>43</sup>. Cette représentation nous renvoie à l'image de l'effigie utilisée par les rois de France et, en particulier, à la légende de Charlemagne, certainement connue des historiographes castillans (Alonso Álvarez, juin 2007, § 28-29). Cependant, il ne s'agit pas là d'une représentation destinée à valoriser le modèle français de représentation de la mort mais d'en exploiter un élément permettant d'élever le Cid au rang des monarques, voire au-delà : son corps imputrescible. Pourtant, comme l'a montré Patrick Henriet (Cf. Henriet, 1999), le Cid n'a rien d'un saint.

42. Pour comprendre le sens de cet épisode, il faut revenir sur ce que disait le législateur alphonsin de la mort des hommes ayant combattu au service de Dieu et de leur seigneur naturel, dans la loi III du titre XXV de la *Deuxième partie* : « Et los que asi rescibieren muerte, como quier que los cuerpos mueran, non tovieron por bien los antiguos que muriese el bien que ficieran, et por derecho á estos atales mas los deben llamar pasados que muertos » (*Las siete partidas...*, éd. cit., t. 2, p. 270).

43. Si le corps de ceux qui meurent au combat disparaît aux yeux du monde, en revanche, leur mémoire, elle, est éternelle. Voilà une citation que le chroniqueur connaît sur le bout des doigts et qu'il applique, à maintes reprises, aux chevaliers, dont il décrit l'excellence. Par exemple, lorsqu'il énumère, à partir de la version alphon sine en prose de la *Chanson de mon Cid*, le nom des hommes ayant participé au combat contre les deux rois maures Fariz et Galve et leurs troupes, il ajoute :

Mas conuiene que vos digamos quâles omnes fueron en esta batalla e en esta lid en que tanto bien sse fizo, commo auedes oýdo, pero que commoquier que ellos sson y finados, non es derecho que mueran los nombres de los que bien fazen, ca non lo ternán por razón los que atienden a fazer bien o lo han fecho; ca

43 CC, III. Alfonso VI, chap. 216, § 818 : « Cuenta la estoria que al tercer día después que el rey don Alfonso llegó a Sant Pedro, quisiera enterrar el cuerpo. E sopo ya el rey lo que dixiera doña Ximena sobre ello, que non quería que se enterrase; tóvolo por bien. E mandó traer el su escaño que él leuara a las cortes de Tolledo e mandólo poner a man derecha del altar de Sant Pedro, e posieron sobr'él vn paño de oro muy noble, e sobr'el paño posieron vn cabezal de flogel cobierto de vn tartarýn muy noble, e mandó fazer vn tabernáculo sobre el escaño muy noblemente labrado con oro e con azul, e pintado en las señales del rey de Castilla e de León, e del rey de Nauarra, e las del Çid Canpeador ».

si se callase, non serían tenudos los buenos de fazer bien (CC, III. Alfonso VI, chap. 26, § 96).

44. Ce commentaire, calqué sur le code alphonsin, est une parfaite exaltation de la mission chrétienne du chevalier. Or, le chroniqueur va même plus loin, en insérant dans le récit des épisodes mettant en scène de nouveaux personnages, dont le texte vante aussi le mérite. C'est le cas de Martin Pelaez, dont on nous dit à la fin de l'épisode qui lui est consacré (sur le sens de cet épisode, *vid.* Rochwert-Zuilli, 2002 [a]) que son histoire fut intégrée au récit « pour que jamais son nom ne meure<sup>44</sup> ».

45. Néanmoins, le Cid a quelque chose de plus que ces hommes : sa mémoire est entretenue par la permanence de son corps et son caractère incorruptible<sup>45</sup>, sur lequel il avait lui-même insisté avant sa mort :

Bien sabedes quantos aquí estades cómo todos omnes del mundo, por onrados e por poderosos que sean en este mundo, non pueden escusar la muerte, de la que yo estó muy acerca ; e pues bien sabedes cómo en este mundo nunca el mi cuerpo fue vencido nin auiltado, e por ende uos ruego a todos que non querades que lo sea agora en la postrimería, que toda la bienandança del omne en la postremería es de la fyn (CC, III. Alfonso VI, chap. 208, § 786).

46. De ce point de vue, le cas du Cid est donc une exception : « ...en ninguna estoria non fallamos que a ningún cuerpo de omne finado feziesen tan noble cosa nin tan estraña » (CC, III. Alfonso VI, chap. 214, § 812). Aussi le chroniqueur ne cesse-t-il de nous répéter que le corps du Cid était tellement bien conservé qu'il semblait vivant<sup>46</sup>. N'est-ce pas l'illustration du dépassement de la mort ? Quoi qu'il en soit, ce récit consacré à la mort, de loin le plus développé de tous ceux qui apparaissent dans la *Chronique de Castille*, est révélateur des aspirations d'une chevalerie puissante dont la royauté doit désormais tenir compte.

44 CC, III. Alfonso VI, chap. 126, § 426 : « Et por quanto él aquel día fizo, fue el ssu fecho escripto en esta estoria, por que nunca el ssu nonbre muera ».

45 Patrick Henriet démontre que cette image aurait permis de cristalliser les efforts entrepris par les moines de Saint-Pierre de Cardena pour remédier à un « déficit de sacralité physique » (*cf.* Henriet, 1999 ; 108).

46 Voici le premier commentaire du chroniqueur, au moment où le corps du Cid est installé sur son cheval : « E el cuerpo del Çid fue guisado en esta manera: fue balsamado e por esta razón fyncó el cuerpo del Çid yerto e colorado, e los ojos igualmente abiertos, e su barua luenga mucho apuestamente, que non ha omne en el mundo que lo non sopiese e lo viese, **que non dixiese synon que era biuo** » (CC, III. Alfonso VI, chap. 211, § 796). On lit plus loin : « en guisa que estaua todo el cuerpo tan derecho e tan yqual **que semejava que estaua biuo** » (§. 797). Dans la suite du récit, cette idée est exprimée encore à cinq reprises.

47. Afin de préciser les enjeux du discours sur la mort dans la *Chronique de Castille*, intéressons-nous à présent à un autre acteur, la femme, qui joue un rôle important dans le domaine de la médiation du salut. Ce n'est pas, on l'a vu, une nouveauté, mais cette image s'accroît encore dans la *Chronique*. Citons d'abord le cas de Chimène, qui veille à la célébration de messes et de vigiles pour le salut de l'âme de son époux : « E doña Ximena cunplió muy bien todo quanto el Çid mandó, e duró quatro años, que syenpre fazía cantar munchas missas e vigalias por el alma del Çid e de sus defunctos » (CC, III. Alfonso VI, chap. 217, § 820).

48. De même, au moment de la mort de Chimène, on voit sa fille Elvire aux côtés du roi de Navarre, son époux, mettre tout en œuvre pour le salut de l'âme de la défunte et pour la célébration de messes d'anniversaires en son honneur et en celui du Cid :

E después de los siete días, el rey don Ramiro e la reyna ordenaron rentas que fincasen sabidas al monesterio, por el alma de doña Ximena, e que las oviese Gil Díaz en todos sus días, e después que fincasen al monesterio e que fiziesen aniuersarios çiertos en cada año por el Çid e por doña Ximena (CC, III. Alfonso VI, chap. 218, §. 823).

49. À travers Elvire, c'est l'œuvre de la reine qui est valorisée, et plus précisément l'œuvre d'une mère, ainsi que l'avait précisé plus haut le chroniqueur : « E la reyna doña Eluira traxo consigo al ynfante don Garçía Ramírez, niño de quatro años » (CC, III. Alfonso VI, chap. 218, §. 822).

50. Or, il est une autre reine-mère exemplaire : Bérengère. Dans la *Chronique de Castille*, on la voit recouvrir d'un drap d'or le cercueil de son pire ennemi, le comte don Alvaro de Luna, alors que les autres textes décrivaient des funérailles misérables (Cf. Rochwert-Zuilli, 2006 ; § 34-35). De même nous dit-on qu'elle porta le deuil de son frère Ferdinand pendant quarante jours. Cette référence est unique mais très intéressante car c'est précisément la période définie par le code alphonsin pour porter le deuil du roi<sup>47</sup>.

47 *Deuxième partie*, titre XIII, loi XIX : « et estos quarenta dias tomaron los antiguos de cuento de quatro, ca quatro veces diez son quarenta, et posiéronlos en semejanza de las quatro edades et de los quatro tiempos del año, por do pasa home toda su vida et face todas las cosas que es tenuto de emendar tambien por razon de su alma como de su cuerpo. Et esto posieron por quatro cosas que deben seer fechas á honra del rey finado en este plazo mas que en otro tiempo : la primera para dolerse dél como de señor, remembrándose como aquel es espedimiento para nunca velle jamas en este mundo : la segunda para afirmar su logar, tomando luego por su rey á aquel que debe heredar el regno por derecho et que viene de su linage : la tercera para ayudalle así como vasallos et amigos leales para desembargar su alma haciendo limosnas et oraciones por él : otrosi

Le chroniqueur nous induit donc à considérer que l'œuvre de la reine n'est pas seulement dédiée à la préservation de la dimension spirituelle de la royauté, mais aussi au respect et à l'application du droit.

51. Cependant, si l'exemplarité du chevalier et de la reine est mise en évidence, le roi n'est pas pour autant relégué au second plan, bien au contraire. À preuve, la confession publique d'Alphonse VI que seuls les auteurs de la *Chronique de Castille* transcrivent :

E estonce mandó llamar todos los perlados que ý eran e ordenó su testamento muy bien e conplidamente, e mandóse enterrar en el monesterio de Sant Fagund, que él enrequiçiera de muchos buenos donadios, e desí fizó su confesión e general ante todos en esta manera:

—Señor Padre, poderoso Jhesu Christo, que el tu santo cuerpo diste a martirio e a muerte por nós e fue derramada la tu sangre en el mundo por la nuestra salud e por la nuestra vida, e por la tu muerte somos libres de la grande escuridad de las tiniebras en que éramos puestos por el peccado de los nuestros padres. Señor, en el tu poder son todos los rreynos, e Tú eres el poder de dar o de toller tan solamente, e todas las otras [cosas] son al tu mandamiento. E Señor, Tú me diste reynos a mandar en este mundo más que yo mereçi, e yo te seruí con ellos non tan conplidamente commo deuiera, passando en todas las cosas contra tus mandamientos et non ygualando el derecho commo deuía, e porque me tengo por errado contra ty. E agora, Señor, es tu voluntad de toller los reynos que me diste e que me vaya d'este mundo para onde la tu merçed fuere. Señor, sea la tu merced que me lieues la mi alma a la gloria sin fin, onde los tus santos son, e non sea desanparado de la tu misericordia. Otrosý, Señor, non desanpares estos reynos de Castilla e de León, que fincara en tan grand desanparo por mengua de señor, nin quieras dar lugar a los enemigos de la santa fe cathólical, que querrán follar los tus santos altares en que se consagra cada día el tu santo cuerpo, nin quieras dar lugar a los malos que quieran andar sueltos por la tierra faziendo mucho mal a los tus sieruos e robando los caminos, e dales algún pastor bueno que los rija al tu seruiçio (CC, III. Alfonso VI, chap. 225, §. 848).

52. À travers un discours aux accents clairement liturgiques, on voit ici à quel point la piété du roi est magnifiée. La *Chronique de Castille* valorise donc le modèle d'une royauté qui excelle en deux domaines : d'une part, le spirituel, et d'autre part, le droit. Tel est le sens de l'ajout qui apparaît à la fin du récit de la mort d'Alphonse VI :

ayudando á aquellos en cuyas manos lo dexase á pagar sus debdos et sus mandas, et á endereszar tuertos si los hobiese fecho : ca bien asi como son tenudos de defender el cuerpo de su rey en quanto es vivo del daño que le podrie venir de sus enemigos terrenales et apartarle dellos, otrosi lo son para ampararle el alma quanto ellos podieren de los infernales con armas de oraciones et de limosnas porque gane el amor de Dios et la honra del paraiso : la quarta para poner et aseogar con el rey nuevo los fechos del regno, por que non podiese hi venir ningunt atrevimiento nin embargo por la su muerte » (*Las siete partidas...*, éd. cit., t. 2, p. 118-119).

E cantáronle munchas missas e feziéronle sus offiçios, commo a tal señor como a él convenía, ca él fue vno de los buenos [reys] que ovo en España, ca éste mantovo sus reynos en justiçia e en verdat e nunca desaforó a ninguno de su señorío; e ganó mucha tierra de los moros, e enriquezió mucho su señorío, e fizo mucho bien en monesterios e en iglesias e en hospitales, por que deue auer la gloria del Parayso, amén (CC, III. Alfonso VI, chap. 225, § 850).

53. L'insistance du chroniqueur sur la célébration de messes funèbres en l'honneur du défunt témoigne d'une pratique qui connut, au XIV<sup>e</sup> siècle, un essor considérable<sup>48</sup>, mais elle doit aussi être considérée comme un recours discursif voué à légitimer le pouvoir d'une royauté dont la dimension spirituelle est plus que jamais exacerbée. Tel est l'un des traits majeurs de la propagande développée par la reine et régente Marie de Molina<sup>49</sup>.
54. On en voudra pour preuve la longue description de la mort et des funérailles de Ferdinand III que nous présente, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la *Chronique particulière* de Ferdinand III. On y retrouve, développées dans les moindres détails, toutes les étapes qui jalonnent le passage du roi dans l'autre monde (Cf. PCG, chap. 1132-1134, p. 772a-774b). Ainsi peut-on observer à quel point la piété de Ferdinand est exemplaire. Retenons ce passage, particulièrement éloquent, tiré de l'éloge funèbre du roi :

48 C'est ce que Jacques Chiffolleau appelle « la mathématique du salut » (vid. Chiffolleau, 1980 ; notamment 210-229).

49 Voir là-dessus Rochwert-Zuilli, juin 2006. Les dernières volontés exprimées par Marie de Molina dans son second testament sont d'ailleurs éloquentes. Elles révèlent les moyens qu'elle mit en œuvre pour légitimer et renforcer le pouvoir royal : « E otrosí, pagado esto, mando que paguen luego lo que costaren dezir diez mill misas que yo mando cantar por mi alma, e que sean dichas del día que finare fasta un año cumplido o ante si se fazer podiere, e que digan destas las çinco mill misas en el monesterio a do yo me mando enterrar e las otras çinco mill misas que las digan en los monesterios e en las iglesias de Valladolid, e que canten los mios testamentarios fradres e clérigos de buena vida que las digan » ; « E porque el rey don Ferrando, mio fijo que Dios perdone, veyendo que este monesterio que yo fago era obra de piedat e que era mucho a serviçio de Dios e a pro e a salut de las almas del rey don Sancho su padre e de aquellos ende nos venimos e a salvación de las nuestras almas e de aquellos que de nos vernán. E porque él oviese parte en los bienes que se y fiçiesen, tomó por bien de me dar por heredat para este monesterio cada año çinquanta mill maravedís de renta... e yo dolo al monesterio fasta que el rey [Alfonso XI] sea de hedat. E fío yo de Dios que tal es e tal debbo a él conmigo e yo con él. E por la criaça que yo en él fiçe e por el afán e el trabajo que tomé en la su façienda, que terná él por bien que tan bien enpleado es, pues que lo su padre mandó, que lo otorgara él así. E dógelo con tal condiçión que las monjas del dicho monesterio que rueguen a Dios por las almas del rey don Sancho e del rey don Ferrando e por la mía e por la vida e salut del rey don Alfonso, mio nieto. E que fagan cada año sendos aniversarios por las almas del rey don Sancho e del rey don Ferrando cada año en el día que finaron e eso mesmo por mí desque finare, e eso mesmo por el rey don Alfonso mio nieto desque finare » (Larriba Baciero, 1995 ; 201-211 ; 206 ; 208).

Et enxalçador de cristianismo, abaxador de paganismo, mucho omildoso contra Dios, mucho obrador de sus obras et muy husador dellas, muy catholico, muy ecclesiastico, mucho amador de la yglesia, muy rreçelador de en ninguna razon yr contra ella nin pasar contra los mandamientos (Cf. *PCG*, chap. 1132-1134, p. 771b, l. 26-32).

55. L'image de ce roi chrétien très proche de l'Église ne peut avoir été conçue par Alphonse X, comme l'a affirmé Ariel Guiance dans son étude des discours sur la mort dans la Castille médiévale (voir note 4 de cet article). Il s'agit bel et bien d'un modèle inspiré par une régente qui entreprit de légitimer le pouvoir de son fils, le roi Ferdinand IV, en reconstituant et en perpétuant la mémoire de la lignée dont il était issu.
56. Dans la *Quatrième partie* de l'*Histoire d'Espagne*, les récits sur la mort sont donc des passages clés qui permettent non seulement d'identifier des pratiques et un « rituel », mais aussi d'observer, à travers la variation, l'évolution du discours historiographique en fonction du contexte de composition des œuvres. En effet, la représentation de la mort royale fait l'objet de remaniements qui témoignent des vicissitudes du pouvoir. Bien les textes accordent une place de plus en plus importante aux manifestations de la piété royale, ils promeuvent des modèles qui leur sont propres. Essentiellement centrée sur le monarque, la *Version alphonsine* primitive de l'*Histoire d'Espagne* semble voiler le rôle de l'Église dans la médiation du salut. Composée à la fin du règne d'Alphonse X, la *Version critique* – représentée par la *Chronique de vingt rois* – perpétue, quant à elle, la malédiction que le roi Sage avait prononcée contre son fils. Dans les textes historiographiques postérieurs, voués à légitimer le pouvoir de Sanche IV et de ses descendants, certains acteurs trouvent une place de choix au sein du récit. L'Église et la reine apparaissent alors comme des médiateurs privilégiés et le modèle de la bonne mort royale s'étend au chevalier, qui constitue désormais une puissance dont la royauté doit tenir compte. Dans le contexte de fragilité politique qui marque la Castille au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, le chroniqueur exploite donc toutes les potentialités du discours sur la mort et met au jour les aspirations de ces hommes et de ces femmes qui soutiennent le roi dans l'exercice du pouvoir. Dès lors, la chronique prend plus que jamais les traits d'un manuel destiné aux élites et confectionné « pour que ne meure pas le nom de ceux qui ont bien œuvré » (Cf. citation CC, III. Alfonso VI, chap. 26, § 96).

## **Bibliographie**

---

### **Sources**

*Crónica de veinte reyes*, Burgos, Excelentísimo Ayuntamiento de Burgos, 1991.

DE LA CAMPA GUTIÉRREZ Mariano (éd.), *La Estoria de España de Alfonso X. Estudio y edición de la Versión crítica desde Fruela II hasta la muerte de Fernando II*, Malaga, Analecta Malacitana, 2009.

LUC DE TUY, *Chronicon Mundi*, FALQUE Emma (éd.), in *Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis*, LXXIV, Turnhout, Brepols, 2003.

MENÉNDEZ PIDAL Ramón (éd.), *Primera crónica general*, Madrid, Gredos, 2 t., 1977.

RODRIGUE JIMÉNEZ DE RADA, *De rebus Hispaniae*, FERNÁNDEZ VALVERDE Juan (éd.), in *Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis*, LXXII, Turnhout, Brepols, 1987.

ROCHWERT-ZUILI Patricia (éd.), *Crónica de Castilla*, in *e-Spania Books* [en ligne], « Sources », n° 1, 2010, disponible sur <https://books.openedition.org/esb/63?lang=fr>.

### **Études**

ALEXANDRE-BIDON Danièle, *La mort au Moyen Âge. XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette Littératures, 1998.

ALONSO ÁLVAREZ Raquel, « Los enterramientos de los reyes de León y Castilla hasta Sancho IV », in *e-Spania* [en ligne], n° 3 (« Images du pouvoir »), juin 2007, disponible sur <https://journals.openedition.org/e-spania/109>.

AURELL CARDONA Jaume, « Introducción. La transversalidad de la historia de la muerte en la Edad Media », in AURELL Jaume et PAVÓN Julia, *Ante la muerte. Actitudes, espacios y formas en la España medieval*, Pamplona, EUNSA, 2002, p. 9-26.



P. ROCHWERT-ZUILLI, « La représentation de la mort au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles... »

BÉNAT-TACHOT Louise et al. (dir.), *La mort des grands : arts, textes et rites (XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, in *e-Spania* [en ligne], no 17, février 2014, disponible sur <https://journals.openedition.org/e-spania/23016>.

CATALÁN MENÉNDEZ PIDAL Diego, *De Alfonso X al conde de Barcelos. Cuatro estudios sobre el nacimiento de la historiografía romance en Castilla y Portugal*, Madrid, Gredos, 1962.

CHIFFOLEAU Jacques, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320-vers 1480)*, Rome, École française de Rome, 1980.

FERNÁNDEZ ORDOÑEZ Inés, *La versión crítica de la Estoria de España*, Madrid, Fundación Ramón Menéndez Pidal/Universidad Autónoma de Madrid, 1993.

GÓMEZ REDONDO Fernando, *Historia de la prosa medieval castellana, Madrid, Castalia, 4 t., 1998-2007.*

GUIANCE Ariel, *Los discursos sobre la muerte en la Castilla medieval (siglos VII-XV)*, Madrid, Junta de Castilla y León, 1998.

GUTIÉRREZ BAÑOS Fernando, *Las empresas artísticas de Sancho IV el Bravo*, Burgos, Junta de Castilla y León, 1997.

HENRIET Patrick, « ¿Santo u hombre ilustre? En torno al 'culto' del Cid en Cardena, in *El Cid : de la materia épica a las crónicas caballerescas* (actes du Congrès International « IX centenario de la muerte del Cid », célébré à l'Université d'Alcalá de Henares les 19 et 20 novembre 1999), ALVAR Carlos et al (éd.), Alcalá de Henares, Servicio de publicaciones de la Universidad de Alcalá, 2002, p. 99-120.

\_\_\_\_\_, « Un exemple de religiosité politique : saint Isidore et les rois de León (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », in *Fonctions sociales et politiques du culte des saints dans les sociétés de rite grec et latin au Moyen Âge et à l'époque moderne. Approche comparative*, DERWICH Marek et DMITRIEV Michel (dir.), Wrocław, Larhcor, 1999, p. 77-95.

P. ROCHWERT-ZUILLI, « La représentation de la mort au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles... »

LACOMBA Marta, « Saints cidiens dans la *Crónica de Castilla*, la sainteté au service de la création romanesque », in *Pratiques hagiographiques dans l'Espagne du Moyen Âge et du Siècle d'Or II*, ARIZALETA Amaia et al. (éd.), Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, collections « Méridiennes », 2007, p. 337-351.

\_\_\_\_\_, « Le Cid et le roi dans l'historiographie castillane de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : la bonne mort royale au service de l'exaltation de la chevalerie », in *Cahiers d'études hispaniques médiévales*, Lyon, ENS éditions, n° 29, 2006, p. 63-81.

LARRIBA BACIERO Manuel, « El testamento de María de Molina », in *Signo. Revista de historia de la cultura escrita*, n° 2, 1995, Universidad de Alcalá de Henares, p. 201-211.

LE JAN Régine, *Femmes, pouvoir et sociétés dans le haut Moyen Âge*, Paris, Picard, 2001.

MARCOS POUS Alejandro, « Los dos matrimonios de Sancho IV de Castilla », in *Cuadernos de trabajos de la Escuela española de Historia y Arqueología en Roma*, n° 8, 1956, p. 1-108.

MARTIN Georges, « L'escarboucle de Saint-Denis, le roi de France et l'empereur des Espagnes », in *Saint-Denis et la royauté. En l'honneur de Bernard Guenée*, GAUVARD Claude (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 439-462.

\_\_\_\_\_, « Alphonse X maudit son fils », in *Atalaya. Revue française d'études médiévales hispaniques*, n° 5, 1994, p. 151-178.

MENJOT Denis, « Un chrétien qui meurt toujours. Les funérailles royales en Castille à la fin du Moyen Âge », in *La idea y el sentimiento de la muerte*, 1, NÚÑEZ Manuel et PORTELA Ermelindo (éd.), Saint-Jacques-de-Compostelle, 1988, p. 127-138.

MITRE FERNÁNDEZ Emilio, « La muerte del rey : La historiografía hispánica (1200-1348) y la muerte entre las élites », in *En la España medieval*, n° 11, 1988, p. 167-183.

P. ROCHWERT-ZUILI, « La représentation de la mort au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles... »

O'CALLAGHAN Joseph F., *El rey Sabio. El reinado de Alfonso X de Castilla*, Séville, Universidad de Sevilla, 1996.

ROCHWERT-ZUILI Patricia, « Muerte y memoria dinástica en la Historia legionensis (llamada “silensis”) », in *e-Spania* [en ligne], n°14, décembre 2012, disponible sur <https://journals.openedition.org/e-spania/21795>.

\_\_\_\_\_, « Mort et mémoire dynastique dans l'historiographie castillane du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle », in *Entre ciel et terre : La mort et son dépassement dans le monde hispanique*, LECLER Daniel et ROCHWERT-ZUILI Patricia (coord.), Paris, Indigo, 4<sup>e</sup> trimestre 2008, p. 91-112.

\_\_\_\_\_, « La reina como mediadora entre lo temporal y lo espiritual : un rasgo esencial del ‘molinismo’ (s. XIII-XIV) », participation au XIII<sup>e</sup> colloque international organisé par l'AEIHM (Asociación Española de Investigación de Historia de las Mujeres) les 19, 20 et 21 octobre 2006 à Barcelone sur le thème « La Historia de las mujeres : perspectivas actuales », disponible sur <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00693150>.

\_\_\_\_\_, « De Sancie à Bérengère : les femmes et le pouvoir dans l'historiographie alphonsine et néo-alphonsine (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », in *e-Spania*, 1, juin 2006, disponible sur <http://journals.openedition.org/e-spania/335>

\_\_\_\_\_, « La construction d'une mémoire familiale mythique : le Cid et les lignages ascendants de la noblesse castillane dans la Chronique de Castille », in *Pouvoirs des familles. Familles de pouvoir*, BERTRAND Michel (éd.), Université de Toulouse le Mirail, collections « Méridiennes », 2005, p. 331-342.

\_\_\_\_\_ (a), « El buen cauallero : l'élaboration d'un modèle chevaleresque dans la *Chronique de Castille* », in *Cahiers de linguistique et de civilisation hispaniques médiévales*, n°25, 2002, p. 86-97.

\_\_\_\_\_ (b), « El *Cantar de mio Cid* y la *Crónica de Castilla*. Emergencia y valoración de los ‘nuevos linajes’ en la historiografía neofonsí », in *El Cid : de la materia épica a las crónicas caballerescas* (actes du Congrès International « IX centenario de la muerte del Cid », célébré à l'Université d'Alcalá de Henares les 19 et 20 novembre 1999), ALVAR Carlos et al. (éd.),

P. ROCHWERT-ZUILLI, « La représentation de la mort au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles... »

Alcalá de Henares, Servicio de publicaciones de la Universidad de Alcalá, 2002, p. 269-283.

RUCQUOI Adeline, « De los reyes que no son taumaturgos. Los fundamentos de la realeza en España », in *Temas medievales*, n° 5, 1995, p. 163-186.

SANTINELLI Emmanuelle, « Les femmes et la mémoire. Le rôle des comtesses dans la Francie occidentale du XI<sup>e</sup> siècle », in *Sauver son âme et se perpétuer. Transmission du patrimoine et mémoire au haut Moyen Âge*, BOUGARD François et al. (dir.), Rome, École française de Rome, 2005, p. 459-484.

\_\_\_\_\_, *Des femmes éplorées ? Les veuves dans la société aristocratique du Haut Moyen Âge*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2003.